

Deux mois pour éliminer les plastiques

Une vingtaine de sociétés ont été mises en demeure par la préfecture de l'Allier. Elles doivent éliminer, d'ici fin janvier, les déchets plastiques qu'elles avaient expédiés à Polival.

Tanguy Ollivier

tanguy.ollivier@centrefrance.com

Ce devait être la « première entreprise de France » à recycler des plastiques en mélange, grâce à un procédé révolutionnaire. Au lieu de ça, la société Polival, en partie financée sur des fonds publics, a laissé derrière elle des tonnes de déchets qui polluent l'entrée de Saint-Victor, en bordure de la RCEA. La préfecture s'est donnée jusqu'au 31 janvier pour boucler ce dossier embarrassant.

1 Pourquoi les plastiques n'ont-ils pas été évacués ? En avril, Polival a fait l'objet d'une liquidation judiciaire. Un mois plus tard, le site de la rue Gustave-Courbet était repris par la société Team Tex. Mais le repreneur n'a pas voulu des quelque 40.000 mètres cubes de plastiques que Polival n'avait jamais réussi à traiter. Tout simplement parce que ce gisement, collecté aux quatre coins de la France, a perdu toute valeur économique. « Les plastiques sont mélangés et les conditions de stockage les ont détériorés », explique le secrétaire général de la préfecture de l'Allier, Serge Bideau.



ROUTE DE LA LOUE. À Saint-Victor, l'énorme tas de plastique que Polival avait stocké en toute illégalité gâche toujours le paysage. Les sociétés qui avaient fourni doivent désormais les retirer, sous peine d'être poursuivies devant la justice. Selon la FAN, les producteurs de 900 tonnes de déchets n'ont pas pu être identifiés. MANON BOBROWSKI

2 Que faire de ces déchets ? La société Polival n'étant plus en mesure d'évacuer ces plastiques, la préfecture s'est retournée contre les producteurs des déchets. Le code de l'environnement précise qu'ils en restent responsables jusqu'à leur élimination. Dans un premier temps, les sociétés qui avaient fourni du plastique à Polival ont été invitées à venir retirer leurs marchandises et à les éliminer dans des installations classées. Certaines l'ont fait. À ce jour, une

vingtaine n'ont pas enlevé la totalité des plastiques qu'elles avaient émis. Par le biais d'une mise en demeure, la préfecture leur a donné jusqu'au 31 janvier pour se mettre en conformité. Passé ce délai, elle saisira la justice.

3 Pourquoi le tas de déchets de Saint-Victor ne diminue-t-il pas ? Une partie des plastiques a été évacuée, mais la préfecture a souhaité donner la priorité à l'élimination des déchets entreposés dans les locaux de Team

Tex, afin de « favoriser la reprise économique ». Jérôme Gourbé, le responsable du site, confirme que des déchets ont été récemment vidés. Même s'il reconnaît que la présence des plastiques l'a « embêté pendant un bon moment », il ne souhaite pas entrer dans la polémique.

4 La Fédération Allier Nature attaque au pénal. Agacée par une situation qui n'en finit plus de durer, la Fédération Allier Nature (FAN) vient de déposer une plainte contre la société Po-

EN DATES

- 2009**
La société Polival s'installe à Montluçon, en zone Saint-Jacques, dans les anciens locaux de la Sotralem.
- Fin 2012**
Un rapport pointe de graves irrégularités dans le stockage des déchets de Polival. La préfecture donne six mois à la société pour se mettre en conformité.
- 19 avril 2013**
Le tribunal de commerce prononce la liquidation judiciaire de la société Polival.
- 29 mai 2013**
Polival est repris par la société Team Tex, spécialisé dans la fabrication de sièges auto.
- Juillet 2013**
La préfecture demande aux producteurs des déchets de faire éliminer les déchets restant à Saint-Victor et Montluçon, soit environ 14.000 mètres cubes.

lival et son président, Pierre Valentin (*), pour « délit d'exploitation d'une installation classée sans autorisation ». Cette plainte vise aussi bien le site de Saint-Victor (jusqu'à 30.000 mètres cubes de plastiques) que celui de Montluçon (13.700 mètres cubes). La FAN rappelle qu'au-delà de 1.000 mètres cubes de déchets stockés, une autorisation doit être sollicitée, ce qui n'avait pas été fait. ■

(*) Contacté, M. Valentin ne nous a pas répondu.

LA MONTAGNE B. Montluçon 6 Septembre 2013 P.10

LA CÉDILLE**Pas sur le même bateau**

La Cédille a raconté à un ami qu'elle allait assister, hier soir, à un meeting de Nathalie Arthaud, organisé à l'édifice communal. « La navigatrice ? », s'est interrogé ce dernier qui avait confondu Florence Arthaud avec la porte-parole de Lutte ouvrière. Il n'était tout de même pas tombé loin, puisque les deux femmes ont l'habitude tenir fermement la barre. Même si l'une a tendance à pencher fortement à bâbord. ■

AFADB. Action de sensibilisation. Ketty Jabaudon, diététicienne proposera, pour l'Association Française d'Aide aux Diabétiques du Bourbonnais (AFADB), une action de sensibilisation des consommateurs et des enfants, à la lecture des étiquettes des produits afin de les aider à mieux manger. Rendez-vous à Auchan à Domérat, mercredi 11 décembre, de 15 heures à 16 h 30. ■

LA MONTAGNE**A lire demain**

L'invité de la rédaction. Nathalie Barthazon est responsable enfance famille au sein de l'UTAS Montluçon aggro. Elle suit notamment les familles aidées et les enfants séparés provisoirement de leur foyer.

Montlu'sons. Huggy Le Bon Trio reprend depuis trois ans les classiques de la soul et du funk sur les scènes de France.

Montluçon → Vivre sa ville**Le Cher ne veut pas des tonnes de déchets laissées par Polival**

Véolia, qui avait fourni une grosse quantité de plastiques à Polival, en a brûlé une partie à Bayet. La société souhaite enfouir le reste dans le Cher.

Le maire de Saint-Palais (Cher) n'en revient toujours pas. Début novembre, il a reçu un courrier l'informant que Véolia souhaitait enfouir 2.600 tonnes de « plastiques recyclables » sur sa commune, dotée de la plus grande décharge du département. Bernard Ozon, qui milite en faveur du tri « depuis dix ans », se voyait mal aller expliquer la situation à ses administrés.



SAINT-PALAIS. Le maire a dit non à l'enfouissement des déchets de Véolia. STEPHANIE PARA

Soutenu par trois associations de défense de l'environnement (*), il a exposé le problème au conseil général, qui a aussitôt demandé à la préfecture de clarifier sa position. « Véolia a vite retiré sa demande. »

Mais la société tenterait désormais d'enfouir ses plastiques à Saint-Hilaire-de-Court, dans une décharge qui serait habilitée à recevoir des déchets venus d'autres départements. Selon le secrétaire de la préfecture de l'Allier, les plastiques de Polival sont devenus des déchets ultimes et peuvent donc être enfouis. Les associations de défen-

se, elles, jugent qu'il s'agit encore de déchets recyclables...

Sollicité, le service juridique de Véolia n'a pas répondu. En dernier recours, ce pourrait être à Trivalis, le syndicat de traitement des déchets de Vendée qui avait confié ses plastiques à Véolia, de régler la facture. « Mais Véolia va respecter ses engagements, rassure Didier Thietry, le directeur de Trivalis. Nous suivons le dossier de près. Au moindre souci, nous réagirons au quart de tour. » ■

(*) Nature 18, Respa et association pour la protection du confluent de la Loire et de l'Allier.